



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE OPTIONNELLE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES

Paris, le 16 décembre 2013 – Néovacs (Alternext Paris : ALNEV, FR0004032746), leader de la vaccination thérapeutique pour le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires, annonce la mise en place d'une ligne optionnelle de financement avec Kepler Cheuvreux, exerçable par tranches à la demande de Néovacs, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2013.

« Nous venons d'entamer le recrutement des patients de notre étude de Phase IIb dans la polyarthrite rhumatoïde, qui avance désormais pleinement. Escomptant des résultats positifs, le conseil d'administration de Néovacs a approuvé la diversification des sources de financement de la société par la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres. Grâce à cet outil flexible et garanti, nous confortons nos moyens d'assurer le développement futur de nos deux vaccins thérapeutiques, tout en limitant la dilution pour nos actionnaires » commente Miguel Sieler, Directeur Général de Néovacs. Il conclut : *« Cette initiative ne concerne donc pas un besoin immédiat mais s'inscrit dans l'optique d'assurer les ressources pour une création de valeur continue ».*

Les actions souscrites par Kepler Cheuvreux pourront être émises uniquement sur demande de Néovacs, par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 1 970 000 actions, soit 9,9% du capital actuel.

Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 6% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux, qui intervient en tant qu'intermédiaire financier et qui n'a pas vocation à rester au capital de la Société, de garantir la souscription des actions en dépit d'une éventuelle volatilité des marchés financiers.

Néovacs n'a aucune obligation de tirage et entend faire appel à cette ligne de financement si besoin, et dans le meilleur intérêt de la société comme celui de ses actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de la ligne¹, un actionnaire détenant 1% du capital verrait sa participation passer à 0,91% du capital².

¹ Entraînant l'émission de 1 970 000 actions nouvelles

² Sur la base des 19 709 481 actions composant le capital de Néovacs

A propos de Néovacs

Fondée en 1993, **Néovacs** est devenue un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée au moins jusqu'en 2023 par 6 familles de brevets, **Néovacs** concentre ses efforts de développement sur 2 vaccins thérapeutiques : le TNF-Kinoïde, pour le traitement des maladies auto-immunes médiées par le TNF comme la polyarthrite et la maladie de Crohn, et l'IFN α -Kinoïde pour le traitement du lupus. L'ambition de cette « approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration.

Pour de plus amples renseignements sur Néovacs, visitez le site web : www.neovacs.fr.

Contacts

Presse – ALIZE RP

Caroline Carmagnol
Christian Berg
+33 (0)1 70 22 53 86
caroline@alizerp.com

Néovacs

Nathalie Trépo
+33 (0) 53 10 93 00
ntrepo@neovacs.com

Kepler Cheuvreux

Thierry du Boislouveau
+33 (0)1 53 65 36 85
thierry.du-boislouveau@keplercf.com

Investisseurs / NewCap

Pierre Laurent
Valentine Brouchet
+ 33 (0) 1 44 71 94 94
neovacs@newcap.fr